

Réunion du Grand Débat – Chamoux-sur-Gelon

Lundi 4 mars 2019

Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes pour cette réunion du Grand débat organisée à l'initiative d'Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie et conseillère régionale.

Après un mot d'accueil, le modérateur Bernard RATEL, président des Ateliers de Maurienne, présente le déroulement de la soirée. Les participants sont invités à réfléchir par tables rondes sur les thèmes tels que la fiscalité et la dépense publique, la démocratie et la citoyenneté, la transition écologique et les services publics. Chaque table-ronde choisit un porte-parole qui présentera plus tard dans la soirée les propositions émises à l'ensemble des participants. A la suite de cette présentation, l'idée est que chacun puisse intervenir pour réagir et enrichir les propositions, donner son accord ou son désaccord.

Certains participants indiquent que la réflexion serait faussée car les thèmes sont imposés et conditionneraient le débat en suggérant une manière de penser qui ne convient pas à tous (et qui serait susceptible de brider les échanges). Emilie BONNIVARD rappelle que dans le cadre de cette réunion chacun est libre d'aborder l'ensemble des thèmes et des problématiques qu'il souhaite, indépendamment des quatre grands thèmes. Chacun doit donc pouvoir intervenir sur les thèmes qu'il souhaite.

I. Fiscalité et dépenses publiques

Propositions restituées au tableau :

- Droit de regard des salariés sur l'usage du CICE
- Les GAFAs doivent payer
- Ne pas vendre et ne pas privatiser les infrastructures publiques (aéroports, barrages, etc.)
- Récupérer les aides de l'Etat données aux entreprises qui ferment et qui font des bénéfices
- Restitution des exonérations fiscales en cas de licenciement
- Les interventions extérieures coûtent cher
- Refaire un contrôle et donner les moyens pour contrôler la fraude, rétablir les élections pour la protection sociale. Cela fait débat.
- Remettre en place l'exit tax
- Commission européenne = élue par personne

Compte-rendu exhaustif des propositions émises par la table-ronde : une mauvaise répartition des richesses dans notre pays est constatée. Les travailleurs et les retraités ne perçoivent pas leur part de l'argent généré par les entreprises françaises. Le CICE a coûté des

milliards d'euros, or on n'a pas le sentiment que les entreprises aient joué le jeu de l'embauche de salariés. De même, il est financièrement difficile aujourd'hui pour une femme avec des enfants de garder ses enfants sans travailler. Dans le même temps, il est complexe de trouver un travail même lorsqu'on en recherche activement.

Les salariés font face à diverses problématiques : le pouvoir d'achat est cœur des revendications. La suppression des cotisations sociales pèse sur les retraites et les aides sociales. Par ailleurs cette diminution des cotisations sociales ne constitue pas en elle-même pas un gain de pouvoir d'achat et ne devrait pas être présentée ainsi par le pouvoirs publics (il faudrait dans cet esprit préférer le terme de « cotisations sociales » à « charges sociales »).

Première question : quels sont les postes de dépenses à réduire afin de maîtriser notre dépense publique ? Il est proposé de supprimer le sénat. Pourquoi ? Car il coûte une fortune en coûts de fonctionnement et qu'il n'aurait pas de finalité dans la décision puisque la décision législative revient toujours à l'Assemblée nationale in fine. Des Interventions de la salle tempèrent cette opinion, mais une réduction des effectifs parlementaires dans les deux chambres serait perçue comme une avancée par une partie des participants.

De même, il est proposé une réduction drastique des avantages accordés aux personnalités suivantes : députés, sénateurs, anciens hauts fonctionnaires et présidents de la République.

La réflexion se poursuit sur le CICE : il est proposé d'accorder le bénéfice de ce dispositif uniquement aux petites entreprises, c'est à dire celles qui en ont besoin (ex : le CICE ne devrait pas bénéficier à TOTAL, ou aux entreprises du CAC 40). Un intervenant indique que le CICE a été supprimé, mais qu'en contrepartie une suppression de certaines cotisations sociales a été décidée. Un intervenant relève que cela constitue un problème puisque cette suppression influe sur le déficit de la sécurité sociale. Le déséquilibre dans les comptes de la Sécurité sociale viendrait en grande partie de cette suppression de cotisations sociales.

Un intervenant propose qu'une entreprise qui licencie ou qui délocalise soit contrainte de restituer les avantages octroyés par l'Etat et propose également de mettre fin aux avantages fiscaux perçus par les entreprises qui licencient. Le CICE relève est un impôt personnalisé et aucune instance représentant les personnels n'est en mesure de donner son avis sur l'utilisation des fonds perçus, ce qui est anormal et pourrait être considéré comme de la fraude. Il est proposé de créer une instance qui puisse permettre aux représentants des salariés de s'exprimer sur l'octroi et l'utilisation des fonds perçus dans le cadre du CICE. Il s'agit de donner aux salariés un droit de regard sur l'utilisation des fonds octroyés dans le cadre du CICE jusqu'à ce que ce dispositif prenne fin, ainsi que pour les exonérations de cotisations sociales à l'avenir.

Le sujet de l'évasion fiscale est évoqué : un consensus se dégage parmi les participants afin de dire qu'il faut faire mieux dans ce domaine en luttant activement contre la fraude et l'optimisation fiscale. Plusieurs milliards d'euros pourraient être récupérés par l'Etat en renforçant la lutte contre l'évasion fiscale. Il faut notamment cibler les grosses entreprises qui génèrent du chiffre d'affaire en France alors qu'elles sont situées à l'étranger (ex : GAFA).

Il est préconisé de ne pas vendre des infrastructures d'Etat : il est important de ne pas dilapider notre patrimoine public (ex : il ne faut pas privatiser les barrages hydrauliques ou les aéroports). Cette proposition fait débat. Quelques personnes demandent une renationalisation des autoroutes.

Il est enfin proposé de pas s'engager dans des conflits militaires, la guerre ayant un coût très élevé.

Débat avec la salle : Un intervenant insiste sur la nécessité de trouver des pistes de réflexion pour dépenser moins et accroître la vigilance sur la gestion des finances publiques. Un participant propose de limiter les milliards de triche à la carte vitale avant de créer de nouvelles taxes. Plusieurs participants insistent sur la nécessité de pénaliser ceux qui trichent afin de supprimer la fraude.

Un participant indique qu'aujourd'hui il n'y a plus de contrôle sur la fraude à la protection sociale. Autrefois ce sujet était la propriété des salariés qui se sont vu confisquer la gestion de protection sociale du jour au lendemain. Selon ce participant, la fraude c'est quand quelqu'un s'accapare des choses qui ne lui appartiennent pas (Alain Juppé est épinglé pour son ancienne condamnation dans le cadre des emplois fictifs de la mairie de Paris). Il indique que de nombreuses indemnités versées sont indues mais personne ne corrige la situation. L'intervenant propose de reconstituer une structure de contrôle et de vérification. Il estime qu'il faut restituer aux salariés ce qui leur revenait auparavant, en rétablissant les élections pour les caisses de prévoyance.

Réaction d'un autre participant : contrairement à ce qui a été indiqué, il existe bien à l'heure actuelle une recherche des fraudeurs au sein des organismes de protection sociale et des sanctions sont en vigueur, mais il n'est pas possible de débusquer l'ensemble de la fraude. Il faut donc renforcer la lutte contre la fraude fiscale. Au final, cette proposition pour les caisses de prévoyance fait débat.

La députée indique que les députés ont voté une proposition de loi contre la fraude fiscale impliquant la levée du verrou de Bercy. Par conséquent, les grands fraudeurs ou ceux qui optimisaient des sommes importantes seront désormais jugés et ne pourront plus conclure d'arrangement avec le ministère. Cette mesure s'accompagne de mesures de rétorsion plus sévères contre la fraude et l'optimisation fiscale. Par exemple, en cas d'identification d'une optimisation agressive ou d'une fraude fiscale, les professionnels de l'optimisation (tels que les avocats ou les cabinets de conseil) seront désormais comptables devant la justice, ce qui n'était pas le cas auparavant, et leurs noms seront publiés (cela renvoi à la pratique dite de name-shaming). Le problème vient également de notre situation actuelle, puisque la France se situe dans une économie globalisée ce qui complexifie la lutte contre la fraude fiscale : en effet ce qui est illégal dans notre pays est parfois légal ailleurs (ex : législation au Luxembourg).

Aujourd'hui seuls les députés et le Président de la République représentent le peuple en étant élus au travers d'un mode de scrutin de démocratie directe. Il y a aujourd'hui en France 1 député pour 116 000 habitants (contre 1 député pour 69 000 habitants en Belgique). La France est l'un des pays avec le moins grand nombre de députés par habitants en Europe. Nous sommes pourtant le pays avec la plus grande superficie. Or il est important de conserver des élus de proximité qui puissent entendre la voix des citoyens. Les élus doivent être en mesure de rencontrer les citoyens situés sur leurs territoires.

La question de la représentativité des citoyens avec la proposition d'introduire une dose de proportionnelle aux élections législatives est évoquée, ainsi que la réduction du nombre de parlementaires. La député note qu'avec le projet de loi du gouvernement portant sur ces sujets tel qui est présenté aujourd'hui, les circonscriptions pourraient doubler de taille ce qui

pénaliserait nécessairement les zones rurales si la loi venait à passer en l'état. On ne peut donc pas demander plus de représentativité et moins de députés. Par ailleurs le projet de loi du gouvernement prévoit de maintenir le coût de fonctionnement actuel, les fonds alloués au parlement ne diminueront donc pas et aucune économie ne sera réalisée. Si une telle réforme venait à passer les villes seraient inévitablement favorisées au détriment de la ruralité. Le coût global de fonctionnement de l'Assemblée nationale, du Sénat et du gouvernement correspond à 0,1% de la dépense publique globale. La protection sociale (financement de l'assurance chômage, des retraites, de l'assurance maladie, etc.) représente 53% de la dépense publique.

Un autre intervenant souhaite évoquer le vote de l'exit tax et de la suppression d'une taxe censée permettre aux traders londoniens de venir s'installer en France à la suite du Brexit, qu'il estime être inacceptable. La députée précise que l'édit tac a été largement allégée (ce à quoi elle s'est opposée), mais que le deuxième sujet n'a heureusement pas été voté.

Un intervenant pose la question de la représentativité de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission de l'Union Européenne. Il n'est pas élu par les citoyens européens ce qui est perçu comme une situation tout à fait anormale. Cette remarque suscite un consensus au sein des participants.

Un intervenant s'interroge sur la bonne information des citoyens par rapport aux droits auxquels ils sont éligibles. Il propose que sur toute fiche d'impôts quand des contribuables ont droit à des aides ou des réductions d'impôts, cela soit être clairement indiqué. L'information n'est pas suffisamment communiquée par l'administration fiscale de sorte que des personnes qui pourraient être aidés dans leurs démarches et ne le savent pas.

Par ailleurs, un autre participant remarque que les personnes très faiblement imposées (même si le montant de leur impôt est inférieur au montant minimal recouvrable de 61€) perdent cependant tous les avantages attachés au critère de non-imposabilité. Cette situation cause des difficultés réelles auprès de ces contribuables qui n'ont pas de forts revenus.

II. Démocratie et citoyenneté

Propositions restituées sur le tableau :

- Rétablir le vote proportionnel jusqu'à 3/5 des élus à l'Assemblée nationale
- Trop de proportionnelle = immobilisme, obstruction
- Vote obligatoire (comme en Belgique) reconnaissance du vote blanc
- Election législatives à déconnecter des élections présidentielles => organiser des législatives à mi-mandat
- Service civil ou militaire = sentiment de reconnaissance et d'appartenance à l'Etat
- Rendez-vous citoyen mensuel avec la députée ; diffusion en direct sur les réseaux sociaux
- Instruction civique à renforcer par les familles et par l'école
- Trop de fausses informations relayées par les médias
- Donner plus d'importance aux syndicats sans affiliation politique, non politisés
- Redonner du pouvoir aux citoyens : R.I.C, votations plus régulières

Compte-rendu exhaustif des propositions émises par la table-ronde : Il est proposé de rétablir un vote comprenant une part bien plus importante de proportionnelle aux élections législatives (le but n'est pas de parvenir à une proportionnelle intégrale mais cela pourrait déboucher sur un seuil de 3/5 ou 4/5 de l'Assemblée). Cependant un certain nombre de participants marquent leur désaccord avec cette proposition. Un intervenant remarque qu'une part trop importante de proportionnelle pourrait déboucher sur un risque d'obstruction du système parlementaire ce qui n'est pas souhaitable. Cette proposition sur l'introduction d'une dose de scrutin proportionnel à l'Assemblée nationale qui fait donc débat.

L'idée de rendre le vote obligatoire et de reconnaître le vote blanc a été évoquée. Une proposition est émise consistant à organiser des élections législatives à mi-mandat pour éviter l'effet de « caisse de résonance de la présidentielle » au Parlement et d'absence de moyen de « contre-pouvoir » durant le mandat. On déconnecterait les élections législatives présidentielles en organisant un vote tous les 2 ans et demi, par lequel l'exécutif serait plus attentif aux conséquences de ces décisions.

Il est proposé de rétablir un service civil ou militaire pour les jeunes, afin que ceux-ci puissent se reconnaître dans une appartenance à leur pays. Il faut également que les jeunes apprennent à gagner en indépendance. En outre, il apparaît nécessaire d'organiser également un service civil pour les femmes.

En ce qui concerne les relations entre les citoyens et leurs députés : il est proposé d'organiser davantage de réunions publiques et de permanences auprès de la population. Il est demandé de mieux communiquer dans les médias sur l'organisation de ces événements. Un intervenant estime cependant que ces derniers sont déjà bien relayés au plan local. Il est demandé à ce que les députés trouvent les moyens pour toucher une plus grande partie de la population lorsqu'ils souhaitent présenter leurs actions. A ce titre, il est proposé que ces réunions publiques soient mises en ligne sur les réseaux sociaux par exemple.

Débat avec la salle : il est demandé que l'instruction civique pour les enfants à l'école soit renforcée. Certaines personnes dans la salle croient que l'apprentissage de cette matière a disparu. Cela pose question, puisque cet enseignement existe bel et bien encore aujourd'hui. Cette situation indique qu'il y a potentiellement des carences. Il est proposé de responsabiliser davantage les parents afin que tous puissent s'impliquer pleinement dans l'éducation civique de leurs enfants. Il s'agit d'un sujet d'importance. Un consensus se dégage pour proposer de renforcer l'apprentissage de l'instruction civique tant à l'école que dans les familles.

Les participants de la table-ronde relèvent qu'un nombre trop important de fausses informations sont relayées par les médias. Une loi a été votée contre les fausses informations, mais elle pose la question de sa mise en œuvre, notamment au regard des droits que constituent la liberté d'expression et la liberté de la presse. Le pouvoir des médias au sein de la société française et leur influence sur les mentalités interrogent. Cette situation soulève également la question des émissions ou des médias qui sont plébiscités par les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs ; puisque la question de l'audimat est centrale dans la détermination des contenus diffusés.

Il est également demandé à ce que soit apportée une importance croissante aux syndicats non affiliés à un parti politique et aux corps intermédiaires non politisés.

Un participant estime que les députés ne sont pas assez présents pour voter les lois. La députée précise que le travail parlementaire est concentré sur deux journées en semaine. Cela doit permettre aux députés d'être également sur le terrain. Le travail parlementaire souffre de problèmes d'organisation. Des commissions sont organisées en même temps que les votes dans l'hémicycle. Cette situation soulève des questions : est-ce qu'il n'y a pas trop de loi ? Faudrait-il voter moins de lois mais mieux ficelées ? L'agenda parlementaire aboutit à soumettre au vote des sujets très différents en même temps. Les députés ne peuvent pas être présents partout au même moment. Les gens voient l'hémicycle vide alors qu'en réalité les députés travaillent, ce qui crée une incompréhension. Il faudrait changer le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Actuellement un texte de loi est voté par tous les députés, mais ceux-ci ne peuvent pas être présents tout le temps sur tous les articles, et pour tous les amendements. Il n'est pas possible d'anticiper les amendements déposés par les groupes parlementaires (ex : amendement sur le glyphosate). Il y a des articles et des thèmes qui mériteraient que les députés soient plus nombreux. Il serait donc souhaitable de changer le mode d'organisation de l'assemblée pour permettre à plus de députés de voter.

Un intervenant s'interroge sur la liberté de vote des députés en fonction de leur appartenance à leur famille politique. La députée indique que les députés Les Républicains ont une liberté de vote et peuvent voter en conscience, même s'ils sont unis par un ensemble de valeurs ce qui implique qu'ils ont des opinions souvent très proches (par exemple, la députée Emilie BONNIVARD s'est abstenue sur le vote sur la loi de la SNCF au moment où les gares de Maurienne pouvaient fermer, alors que le groupe votait pour la loi). Quand vous êtes dans la Majorité, c'est plus compliqué, car vous avez une discipline de Groupe qui vous laisse moins de liberté...

Enfin, les participants recommandent de redonner plus de pouvoir de décision aux citoyens. A ce titre, la mise en place du référendum d'initiative citoyenne est réclamée, ainsi que des votations plus régulières

III. Organisation de l'Etat et des Services Publics

Propositions restituées sur le tableau :

- Nécessité de lutter contre la fraude fiscale (coût pour l'Etat : 100 milliards d'euros selon certains, 20 milliards selon d'autres)
- L'Etat raisonne en citoyen :
 - Dotation moyenne pour un citoyen urbain : 128€
 - Dotation moyenne pour un citoyen rural : 64€
- Eloignement des services au public (notamment Trésorerie et la Poste) = nombreux déplacements ; donc plus de pollution et plus de dépenses. Trop de répondants téléphoniques sans véritable interlocuteur (ex : tapez 1, tapez 2, etc.).
- Dématérialisation = déshumanisation
- Tribunaux = compétence sociale supprimée, localisation lointaine (à Grenoble) et temps de traitement des dossiers rallongé
- Mairie : carte d'identité, toutes les mairies ne les font plus

- C'est un humain qui doit rendre la justice et non un robot. Il ne faut pas tout robotiser (ex : amendes via les radars, 1 km/h en plus donne lieu à verbalisation = excessif)
- Pas d'accord avec le fait de ne plus pouvoir payer les impôts par chèque. Il faut garder les deux systèmes : la possibilité de payer via internet ; et la possibilité d'utiliser le format papier pour le paiement (prendre en compte que la couverture internet n'est pas totale et les personnes âgées)
- Ecole rurale délaissée, volonté de dédoubler les classes car il y a aussi des élèves en difficulté
- Rétablir la demie-part fiscale aux veuves et veufs
- De moins en moins d'enfants vivent à côté des personnes âgées = éloignement + isolement
- Services de santé : dégradation dans la qualité de prise en charge (aspect humain).
- Mettre en place des solutions mixtes de transport
- Transport rural : manque de liaisons et de complémentarité des transports, gares fermées et seulement des machines pour acheter des tickets. Amendes dans le train alors qu'on ne peut pas acheter de billet. Demande de maintien des lignes SNCF.
- EHPAD = manque de places
- Médecins : nécessité d'une installation un certain nombre d'années en zone rurale (en contrepartie du financement public des études de médecines)
- Médecins étrangers : imposer également la stabilité suffisamment longue pour que les communes puissent « amortir » leur investissement initial
- Donner les moyens à la Justice d'appliquer les peines prononcées
- Rendre la justice
- Aides de la PAC : cibler sur l'agriculture nourricière et locale
- Impôts : la fiche d'impôt doit informer le citoyen sur ce à quoi il a droit
- Être imposable sans payer d'impôt (quand montant inférieur à 61€) => ne donne droit à rien

Compte-rendu exhaustif des propositions émises par la table-ronde : Pour les participants, l'Etat raisonne en citadin et ne prend pas en compte les demandes de la ruralité. La dotation de l'Etat par habitant en monde urbain est de 128€, contre seulement 64€ en monde rural. Cette différence de traitement est perçue comme une inégalité à combler.

Il est remarqué que l'éloignement des services publics vis-à-vis des citoyens impose des déplacements et engendre inévitablement de la pollution. Les services du Trésor public et de la Poste par exemple sont jugés trop inaccessibles (ex : lorsqu'on appelle ce services, on tombe sur des répondeurs téléphoniques et non sur des personnes physiques capables de prendre en charge les demandes).

Les intervenants notent que le développement des procédures publiques sur internet sont contraires au contact humain. La dématérialisation est pour beaucoup signe de perte de la relation humaine.

En zone rurale, lorsqu'un habitant souhaite faire une carte d'identité, il doit parfois faire des dizaines de kilomètres pour accomplir ces formalités, pourtant indispensables.

Les intervenants de la table-ronde font part de leur désaccord sur le fait qu'il ne soit plus possible de payer les impôts par chèque au-delà de 1000€. Le chèque est un moyen de paiement comme un autre et tout le monde n'est pas en mesure de payer l'impôt par internet (d'autant

plus qu'il faut parfois payer des frais bancaires ou de virement sur internet, ce qui est désavantageux pour le contribuable). Il est proposé de laisser la possibilité de payer l'impôt par internet au même titre que la possibilité de payer par chèque pour ceux qui le souhaitent. Cette problématique est importante d'autant que près d'un tiers des personnes ayant accès à internet ne le maîtrisent pas selon une récente étude. A ce chiffre s'ajoutent les personnes qui n'ont pas accès à internet car ils ne peuvent pas y avoir accès (question financière, question d'incapacité en termes de compétence et savoir-faire, ou tout simplement de couverture numérique) ou qu'ils n'en veulent pas (ce qui est leur droit). Il est perçu comme anormal de contraindre les citoyens à se déplacer dans les Maisons Rurales ou cantonales pour avoir accès à internet et effectuer de simples tâches administratives.

Afin de mieux prendre en compte les problématiques rencontrées par les personnes âgées du monde rural, il est demandé à l'Etat de mieux prendre en compte leur isolement, qui ne leur permet pas de se déplacer ou d'avoir accès aux services publics aisément. Aujourd'hui, les nouvelles générations travaillent souvent loin de leurs aînés et ne peuvent leur venir en aide au quotidien.

En ce qui concerne la problématique des personnels de santé, il est relevé que ceux-ci sont mis sous pression. Parallèlement à ce phénomène, la qualité de prise en charge des patients se dégrade sans cesse davantage. L'aspect humain semble perdu et le malade se retrouve fréquemment isolé dans les services hospitaliers.

Le sujet de l'inscription des personnes âgées en EHPAD est évoqué : les participants regrettent qu'entre le moment où un diagnostic local initial est posé et le jour où intégrer l'établissement devient nécessaire, les services sont souvent arrivés à saturation ou devenus moins efficaces. Cette situation empêche ou retarde l'accès aux EHPAD.

Les réflexions de la table-ronde se sont par la suite portées sur la problématique des déserts médicaux notamment en zone rurale. Il est proposé d'imposer aux médecins en début de carrière de s'installer en zone rurale, notamment autant de temps que leurs études (payées par le contribuable) ont duré. L'idée serait d'établir une liste de régions les plus faiblement dotées en personnels de santé, puis de laisser le choix aux professionnels de santé de s'installer parmi les lieux proposés. Les participants estiment qu'il ne faut pas une liberté totale aux médecins, car cette pratique actuelle porte préjudice aux zones rurales.

En ce qui regarde l'Ecole, la table-ronde regrette que l'Etat se concentre beaucoup sur les milieux urbains, en oubliant les zones rurales (où l'on trouve aussi des élèves en difficulté). Il est proposé d'étendre le dédoublement des classes de CP en zone rurale.

Il est également demandé que l'administration fiscale revienne sur la suppression de la demie-part fiscale accordées aux veufs et veuves. Il est préconisé de rétablir cette demie-part fiscale. Cette décision influe sur de nombreux aspects de la vie courante comme le coût de l'électricité, des assurances, ou la perception des allocations chômage, etc.

L'attention des participants s'est portée ensuite sur les problématiques de transport. Le manque de liaisons en matière de mobilité est flagrant en milieu rural. La population est contrainte de se déplacer en voiture. Les gares ferment les unes après les autres et les moyens d'achat des billets se réduisent. Les personnes âgées et celles qui n'ont pas accès à internet sont notamment mises en difficulté. Il est proposé de mettre en place des services de transports à échelon local, tout en permettant aux usagers de pouvoir payer avec le moyen de paiement de

leur choix. Si certaines solutions de déplacement spécifiques existent pour les personnes à mobilité réduite, le transport des usagers en bonne santé doit aussi être pris en compte. Un intervenant relève que certains moyens de transport existent déjà, mais la population n'en n'est pas bien informée. Il propose d'optimiser l'information sur les dispositifs existants.

La table-ronde remarque en outre une désorganisation au sein des services de justice. La suppression des tribunaux d'instance risque de retarder les temps de jugements (puisque les temps de traitement des dossiers devant les tribunaux d'instance vont s'aligner sur ceux des Tribunaux de grande instance, auxquels ils sont intégrés). Les participants ne souhaitent pas être jugés par des robots (ils expriment par exemple leur exaspération face à l'installation des radars automatiques, dont ils demandent la suppression). Il est noté que la déshumanisation a conduit à sanctionner de manière systématique, ce qui est excessif. Il est demandé de revenir sur la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire. Rendre la Justice est une action régalienne, c'est pourquoi la justice doit être rendue par des hommes et des femmes, non des robots. Il est demandé au pouvoir législatif de donner aux tribunaux les moyens d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions. Les participants s'interrogent sur le fait que la justice ne soit pas rendue de la même manière en raison des convictions personnelles des juges, ce qui constitue une rupture d'égalité entre les citoyens et doit par conséquent cesser.

Le manque de moyens financiers concerne aussi les centres de sécurité sociale, qui s'éloignent de plus en plus des administrés en milieu rural.

Les participants de la table-ronde font part de leurs réflexions sur la justice fiscale : la fraude fiscale semblerait être de 100 milliards d'euros par an. Le chiffre fait débat. La députée indique qu'il faut faire attention aux chiffres annoncés par les partis politiques dont les calculs peuvent être opaques. La députée indique que le chiffre que l'on peut contrôler (même s'il est difficile par essence de chiffrer la fraude), communiqué à la commission des finances de l'Assemblée nationale, évoque une fourchette comprise entre 20,5 et 25,6 milliards d'euros. Un consensus se dégage sur la nécessité de lutter contre la fraude.

Débat avec la salle : Un intervenant propose que soit mis en place un référent internet dans chaque commune pour venir en aide aux personnes âgées dans leurs démarches. Un autre intervenant lui répond que cela pose le problème de la confidentialité. Certaines personnes ne souhaitent pas divulguer leur situation à autrui : l'intimité est un facteur important. Enfin, certaines personnes ont des besoins, mais n'osent pas demander. Certains participants relèvent que les maires essaient de mettre en place des maisons de services au public afin d'aider les personnes en situation de fragilité.

Un participant propose d'étendre l'obligation de s'installer en zone rurale aux médecins étrangers. Les mairies engagent des frais pour les faire venir, ce qui est onéreux et les communes veulent une sorte de retour sur investissement. Les professionnels de santé doivent rester suffisamment longtemps afin de pouvoir amortir les investissements initialement réalisés par la commune. Un intervenant estime que les médecins changent parfois trop souvent de lieu de travail, alors que leurs patients ont besoin d'un référent sur le long terme.

Sur la problématique du transport, un intervenant relève qu'il faut travailler la complémentarité des transports et non leur compétitivité. Il déplore également les fermetures trop nombreuses de gares et lignes ferroviaires en zone rurale. Il indique que celles qui demeurent ouvertes manquent de personnel. Il souhaite également indiquer que la prochaine réforme ferroviaire risque d'accentuer ces problématiques. Il déplore que les objectifs affichés

par le Gouvernement ne se traduisent pas en actes sur ces questions de transport. Au congrès des maires ruraux la ministre en charge des transports était présente et le sujet des petites garées a été abordé, mais sa réponse n'avait pas convaincu cet intervenant.

Un autre participant complète les réflexions précédentes sur la récente réforme de la justice impose selon lui, une dématérialisation trop importante.

En ce qui concerne le domaine de la santé, une personne indique que les laboratoires font des bénéfices excessifs au détriment de la sécurité sociale (cette remarque fait l'objet d'un consensus au sein de la salle), et propose que l'Etat encadre les hausses de prix des médicaments.

IV. Transition écologique

Propositions restituées au tableau :

- Transports collectifs : le train a un bilan carbone plus faible et tout va dans le sens contraire.
 - Diminution des fréquences
 - Manque de rabattement vers les gares
 - Manque d'accueil dans les gares
 - Billetterie défailante (ou seulement une machine, donc pas pratique)
 - Gares où les trains ne s'arrêtent plus
 - Prix : cela coûte moins cher de prendre l'avion alors que le bilan carbone est multiplié par 40 par rapport au train
- Pollution : le chauffage au bois est un facteur important. Solutions énergies propres = coûteuses
- Pollution industrielle : des efforts ont été faits mais cela reste problématique (fraude)
- Pollution des aliments (traitement), circuits courts à développer (trop minoritaires).
- Terminer rapidement la mise en place des dispositifs d'assainissement
- Problèmes internationaux = solutions et traitement internationaux
- Continuer à développer les solutions d'énergies et d'économies alternatives
- Lutter contre l'optimisation fiscale et l'évasion fiscale
- Qui profite des richesses et comment on les répartit ?
- Economies à réaliser dans le prix des médicaments vendus par les laboratoires (des médicaments ne sont plus subventionnés)
- **Agriculture : arrêter de taper sur les agriculteurs au nom de l'écologie**
- **Tout le monde se mêle de l'agriculture sans la connaître**
- Interdiction de breveter le vivant (il faut pouvoir récupérer les graines et les planter)
- Justice commerciale : il y a des juridictions privées qui permettent aux grands groupes de négocier (qui rend la justice ?)

Compte-rendu exhaustif des propositions émises par la table-ronde : La table ronde souhaite en premier lieu que le Gouvernement accorde une aide plus importante aux agriculteurs.

Sur le transport collectif des personnes, la table-ronde constate que le train est le moyen de transport dont le bilan carbone le plus faible. Aujourd'hui, tous les voyants sont au rouge concernant la situation ferroviaire du territoire. La diminution des fréquences, le manque de rabattement vers les gares, le manque d'accueil, le manque de billetteries, les guichets fermés aux horaires de bureaux, etc. sont des problèmes majeurs pour la population. Beaucoup monte à bords de trains sans payer faute de pouvoir acheter un billet, et prennent ainsi le risque de subir une amende. Les gares où le train ne s'arrête plus sont devenues trop nombreuses. La grille tarifaire actuelle tend à favoriser l'avion au détriment du train. Cependant, le bilan carbone est alors multiplié par 40, ce qui incite à emprunter des moyens de transport polluant.

Le sujet de la pollution par le chauffage est évoqué : le nuage de pollution est davantage présent en hiver qu'en été en montagne, ce qui démontre que les chauffages notamment au bois sont à l'origine de d'une partie non négligeable la pollution de l'air. Or changer de poêle est très cher, il faudrait que l'Etat rembourse davantage. En ce qui concerne la pollution industrielle : aujourd'hui le problème tend à se résorber, mais c'est en raison de la désindustrialisation du territoire, ce qui reste regrettable. Il est proposé de lutter plus efficacement contre fraudeurs industriels qui polluent en transgressant les lois.

Pour ce qui est de la pollution alimentaire, la table-ronde relève qu'elle ne se limite pas à la production de nourriture mais qu'elle concerne également le transport, l'emballage, etc. Il est demandé de favoriser les circuits courts dont l'importance est encore trop faible à l'heure actuelle.

La table-ronde a ensuite évoqué la pollution des eaux, relevant que les travaux relatifs à l'assainissement ne sont pas terminés dans beaucoup de communes. Si un consensus se dégage pour que la France soit un élève modèle en la matière, il est recommandé d'encourager les autres pays à suivre l'exemple.

Les participants se réjouissent de voir certaines solutions en faveur de l'environnement rencontrer un certain succès : beaucoup de progrès ont été notés en matière d'isolation, de nouveaux modes de chauffage, de nouveaux modes de production d'électricité (éolien, solaire), des études avancées sur le stockage de l'électricité ont été réalisées. Il faut persévérer dans ces domaines.

Par la suite, la question du financement est abordée : les participants invitent les autorités à cibler les grands producteurs de richesses et à étudier la répartition de ces dernières dans la société. Les richesses doivent être prélevées là où elles existent déjà. On rappelle également qu'il faut se battre contre la fraude fiscale et l'optimisation fiscale.

Débat avec la salle : La députée indique que lutter contre la fraude ne suffira pas à financer toutes les mesures proposées au cours de ce débat. Elle indique que certaines questions n'ont pas été abordées au cours de la soirée comme le financement du déficit. Elle s'interroge et note que beaucoup d'entreprises ne parviennent pas à embaucher alors que l'on reste à 9% de chômage en moyenne. Est-ce qu'il y a du gaspillage ? Peut-on ne plus financer certaines choses ? Comment le faire alors que les moyens manquent ? La société et le monde ont beaucoup évolué. Peut-on, dès lors continuer à dépenser comme à l'époque des 30 Glorieuses ? Le coût de la fonction publique est important, est-ce que nous ne sommes pas dans un système obsolète ? Par ailleurs, il n'est plus possible d'embaucher dans l'appareil d'Etat autant qu'auparavant. Quels sont les besoins prioritaires ? Les gaspillages, les abus ? Il

y a des éléments inadaptés au monde actuel. Ne doit-on pas changer de mentalité maintenant que les 30 Glorieuses sont terminées ? Il n'existe pas de solution, si nous n'arrivons pas à faire des choix, sauf à augmenter encore les impôts ou diminuer la dépense publique, à l'heure actuelle, pour financer les pensions retraites et les maisons de retraite.

Un autre intervenant se demande s'il est normal de pouvoir toucher des indemnités de chômage à l'issue d'une rupture conventionnelle quand on est déjà dans une situation aisée. Cela coûte très cher à la collectivité et bénéficie à des personnes qui n'en ont pas forcément besoin pour vivre.

Une autre problématique abordée est celle de l'hydro-électricité et de la gestion de l'eau. Actuellement il existe une volonté de créer une société d'économie mixte dans la vallée de la Maurienne, pour donner suite à une directive de l'Union européenne qui préconise de mettre en concurrence les différentes sociétés pour l'exploitation des installations hydro-électriques. L'idée consisterait donc à privatiser les installations de production d'électricité. Or les installations en question sont déjà en place depuis longtemps et ont été rentabilisées. Ainsi, la mise en concurrence différentes entreprises semble être un non de sens, puisque le système actuel est économiquement viable. De plus, la directive européenne n'est pas contraignante et il serait possible de refuser son application en France, ce qui est recommandé par les intervenants de la table-ronde.

Un participant explique ensuite que la vallée de la Maurienne n'est pas une « poubelle » et n'a pas vocation à récupérer les poids lourds polluants refusés au tunnel au Mont-Blanc.

Une personne relève que la suppression de trains et l'encouragement des déplacements en car a quelque chose de paradoxal à l'heure où l'on parle de transition écologique. En effet avec cette politique, on encourage ce qui est polluant et l'on supprime ce qui ne l'est pas.

Un participant demande que soit votée une loi interdisant de breveter le vivant : récemment un laboratoire a déposé un brevet sur une feuille d'une plante, interdisant ainsi aux indiens d'Amérique de s'en servir (alors qu'ils le faisaient depuis des siècles). En parallèle de cette problématique, les participants dénoncent également le problème des semences achetées dans le commerce qui ne donnent pas de graines. Cela empêche les paysans de replanter les semences et les rend dépendants des industriels.

Une personne souhaite évoquer son désaccord sur la ratification du TAFTA. Désormais, les grands groupes peuvent avoir recours à des juridictions privées afin de trancher leurs litiges ce qui est anormal. La justice doit rester publique et ne peut pas être mise aux mains des puissants.

Une autre relève que la transition écologique est nécessaire mais demande que cesse le matraquer des automobilistes, d'autant plus que l'argent prélevé par les taxes ne finance pas la transition écologique. Elle demande aussi de revenir sur la mise en place des 80 km/h qui est un moyen pour l'Etat de prélever plus d'amendes. Ce n'est pas le coercition à outrance qui permettra de parvenir à la transition écologique.

Un agriculteur prend la parole : il explique que la transition écologique est en train de mettre le monde agricole en grande difficulté. Les agriculteurs ont l'impression de se faire apprendre leur métier par des gens qui n'y connaissent rien. Les agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts, mais si cela continue on va aboutir à une agriculture de moindre qualité. Les diktats de la grande consommation imposent des critères de qualité pour les

produits agricoles qui ne sont pas atteignables si on se passe des produits chimiques. Cet intervenant expose le problème de la réforme annoncée des contrats courts : la future restriction va pénaliser les agriculteurs qui ont avoir du mal à faire face aux coûts supplémentaires relatifs aux charges sur les emplois saisonniers, si la loi est votée. Il demande comment les paysans vont pouvoir travailler convenablement si l'on supprime tout. Il faut que les élites cessent d'imposer leurs volontés aux petits agriculteurs qui sont déjà sous pression. La salle applaudit et se joint unanimement à ces déclarations.

Un autre participant prend la parole sur le sujet : il y a des millions de Français à nourrir. On doit améliorer nos façons de produire et les agriculteurs le font déjà. Certaines personnes ne veulent autoriser que les cultures BIO. Mais il faut financer la perte de production liée à cette méthode agricole. Il faut trouver les moyens matériels de combler les denrées qui vont manquer si on passe au BIO sur toute le territoire. Cet intervenant explique que si cette mesure est mise en place les prix vont nécessairement augmenter, or est ce que tout le monde aura les moyens de se nourrir dans ce cadre ? Améliorer la production doit se faire sur le long terme et en prenant en compte la réalité du monde agricole. Le monde agricole doit évoluer au même rythme que la recherche (pour laquelle il faut plus de moyens). Il faut aussi que les consommateurs acceptent de manger moins et mieux. Mais que se passera-t-il alors pour les familles ? Produire des fruits et légumes BIO à grande échelle impose aussi d'avoir plus de surfaces agricoles. Tous ces facteurs doivent être pris en compte.

Un intervenant réagit à ces propos en soulevant la problématique de la régulation internationale du label BIO. Il indique que nos critères en France ne correspondent pas aux mêmes critères à l'international. Les grands surfaces créent des rayons BIO avec des produits du monde entier et qui ne sont pas forcément de saison : est-ce bien raisonnable ? Cela n'est-il pas contraire à la visée écologique de ces produits ? Il faut donc aussi que les mentalités changent pour que l'on consomme les fruits et légumes de saison.

V. Demandes additionnelles

Les participants peuvent prendre la parole et évoquer les sujets qui leur tiennent à cœur et qui n'auraient pas été abordés précédemment. Ils émettent librement leurs remarques et demandes.

Propositions restituées au tableau :

- Arrêter de matraquer les automobilistes
- Recettes des taxes sur les paquets de cigarettes affectées à la lutte contre le cancer
- Réduction des taxes sur les carburants (aujourd'hui 63% du prix). Il faut moins de taxes
- Suppression de la CSG pour tous les retraités
- Aligement des retraites sur l'inflation
- Baisser la TVA à 5,5% sur les produits de première nécessité (eau, électricité, chauffage, gaz, etc.)
- Revenir sur les allègements Fillon : si mon patron m'augmente il paie des charges, s'il ne m'augmente pas il n'en paie pas
- Plus de transparence dans la gestion des dépenses, il faut plus de traçabilité

- Les fonctionnaires doivent être davantage affectés aux services au public et moins dans les ministères

Compte-rendu exhaustif des propositions émises par la salle : Une personne propose de réduire les taxes sur les carburants : elle estime que ces taxes sont trop élevées à l'heure actuelle. La pollution des véhicules légers est infime par rapport à la pollution aérienne ou maritime (problème du kérosène). Il faut se concentrer avant tout sur les gros pollueurs.

Une autre personne demande la suppression de la CSG pour les retraités et, a minima, une indexation des pensions de retraites sur l'inflation. Aujourd'hui, les pensions de retraites ne suivent pas l'inflation. Or les maisons de retraite ont grandement augmenté leurs prix. Cette situation risque de faire supporter ces dépenses aux enfants, qui n'en ont pas toujours les moyens.

Un participant regrette que les charges fixes aient fortement augmenté alors que le pouvoir d'achat stagne.

Un intervenant propose une réduction de la TVA, afin de ramener son taux à 19%. Cette proposition fait débat. Une autre personne affirme que l'effet d'une telle baisse ne sera pas significatif sur le pouvoir d'achat, alors que les pertes pour l'Etat seront massives.

La TVA serait un impôt injuste selon une autre personne car les riches et les pauvres la paient de la même façon. Un intervenant rétorque que l'impôt sur le revenu peut lui-même être perçu comme injuste car les personnes qui passent à peine le seuil d'imposition paient beaucoup, alors que leurs moyens ne sont pas si élevés. Cette personne continue en affirmant qu'il est important que tout le monde contribue aux ressources de l'Etat, c'est bien le rôle de la TVA. Sachant que l'impôt sur le revenu ne touche pas un grand nombre de foyers, si ceux qui ne le paient pas bénéficient en plus d'une exonération de TVA cela pourrait encourager à ne pas vouloir gagner plus et à rester à un niveau de revenus suffisamment faibles pour ne pas payer de taxe, tout en conservant un certain pouvoir d'achat. La TVA permet donc que tout le monde contribue un peu.

Un intervenant propose de baisser la TVA à 5,5% sur les produits de nécessité courante (eau, gaz, électricité).

Un participant demande que les « allègements Fillon » soient abrogés : avec cette mesure visant à favoriser les embauches, les employeurs ont néanmoins tout intérêt à garder les employés au SMIC, car les charges augmentent très vite dès que le salaire augmente légèrement. Il faut revenir sur ces mesures pour faciliter les hausses de salaires et éviter l'effet de seuil.

Une personne souhaite évoquer le prix des paquets de cigarettes : il augmente beaucoup mais il est demandé que l'argent prélevé aille à la recherche pour lutter contre le cancer. La députée indique que malheureusement, affecter une recette à une dépense dans un organisme public est contraire à la Constitution. Il n'y a que de très petites exceptions comme la taxe sur les paris sportifs (une partie va au sport mais dès qu'un certain montant est dépassé, cela revient nécessairement au budget de l'Etat).

Un participant évoque la suppression de la taxe d'habitation : aujourd'hui les communes fonctionnent avec la fiscalité locale. Quid de leur financement avec cette suppression ? Qui va

financer les collectivités ? Une personne indique que l'Etat qui va devoir financer les communes, mais personne ne sait où les fonds nécessaires seront prélevés.

Un intervenant craint que l'on crée un nouvel impôt national ou que l'on augmente le déficit. En France le nombre de hauts-fonctionnaires est élevé, et leur rémunération coûte cher à la société. A-t-on besoin de tant de hauts-fonctionnaires ? Il faut que les politiques reprennent le pouvoir de la gestion du pays aux hauts fonctionnaires. Ex : la baisse des APL c'est une idée émanant de hauts-fonctionnaires mais cela était une bourde. Il y a plus de 100 commissions pour lesquelles il n'y a pas de contrôle, et dans lesquelles les plafonds légaux de rémunérations seraient grandement dépassés. Le gaspillage d'argent public concerne aussi les hauts-fonctionnaires. Les fonds publics doivent être redirigés là où les français le veulent. Il est préconisé de suivre les recommandations issues des rapports de la cour des comptes sur ce point.

Une personne propose d'augmenter les moyens alloués à la recherche, les moyens actuels étant considérés comme insuffisants.

Un intervenant propose de réduire le nombre de diplômés au sein des futures promotions l'ENA. Un autre réclame plus de transparence dans le fonctionnement de l'Etat : les citoyens veulent connaître les postes de dépenses plus précisément. Une traçabilité plus grande dans la gestion des comptes publics est demandée. Ce participant demande combien de professeurs et d'instituteurs sont payés alors qu'ils ne sont pas en train de faire cours ? Il faut faire la lumière sur les dépenses de l'Etat. Il est préconisé d'accorder plus de moyens pour les services au public et moins pour les ministères.

Un participant évoque la nécessité d'avoir un casier judiciaire vierge pour être chauffeur de taxi. Mais ce n'est pas le cas pour les députés. Il se demande pourquoi est ce qu'il existe une disparité de traitement, qu'il trouve anormale.

La députée lui répond que les élus locaux voient leur responsabilité largement accrue dans le cadre de leurs fonctions. Ces personnes ont pris un risque en devenant représentant d'une collectivité et si les sanctions sont trop sévères, le risque sera qu'ils ne se présentent plus. La gestion publique en sera alors affectée. Par ailleurs, il existe déjà des peines d'inéligibilité que peuvent prononcer les tribunaux en cas de culpabilité d'un élu pour certaines infractions spécifiques.

Un intervenant poursuit et demande de frapper d'inéligibilité les élus qui ont abusé de leur pouvoir (ex : cas d'Alain Juppé). Mais un autre intervenant relève que les électeurs votent même pour ceux qui ont été condamnés et qu'ils devraient rester maîtres de la décision.